

## **PAC – NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : 16-22158**

**Demande** d'élaboration d'un plan de projet en vue de la révision ou de la mise à jour des normes ULC afin de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques du point de vue des pluies fortes, des inondations, du vent, de la neige, de la glace, des variations de température accrues et des phénomènes météorologiques extrêmes.

### **Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Un PAC est un avis public rédigé à l'intention des fournisseurs pour leur faire part de l'intention d'un ministère ou d'un organisme d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat visant la fourniture d'un bien, d'un service ou de travaux de construction, afin que les autres fournisseurs puissent manifester leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun autre fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans l'avis, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

#### **1. Définition de l'exigence**

En vertu du projet d'infrastructure publique de base résiliente aux changements climatiques, le programme Réglementation du bâtiment axée sur l'accès au marché (RBAM) du Conseil national de recherches du Canada demande que les codes modèles nationaux et les normes auxquelles ils renvoient soient mis à jour afin de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes. Les codes modèles nationaux, c'est-à-dire les codes du bâtiment, de prévention des incendies, de la plomberie et de l'énergie, sont élaborés et publiés par le Conseil national de recherches du Canada.

Plus particulièrement, le projet vise à fournir un plan de projet en vue de la révision et/ou de la mise à jour des normes ULC afin de tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques du point de vue des pluies fortes, des inondations, du vent, de la neige, de la glace, des variations de température accrues et des phénomènes météorologiques extrêmes dans le cadre des normes incorporées par renvoi.

Le but du projet est d'élaborer de façon efficiente des révisions et des normes nouvelles fondées sur le consensus de manière que les exigences pertinentes contenues dans les normes incorporées par renvoi aux codes nationaux augmentent la résilience, réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la durée de vie des infrastructures publiques et privées, et contribuent à la viabilité des collectivités canadiennes.

Le projet d'infrastructure publique de base résiliente aux changements climatiques a pour objectif d'intégrer la résilience aux changements climatiques à des guides de conception, à des codes et à des documents connexes, lesquels seront la base des projets de construction d'infrastructure et des travaux de rénovation futurs au Canada. Pour ce faire, il faudrait notamment préparer les modifications proposées aux codes nationaux du bâtiment, de l'énergie pour les bâtiments, de prévention des incendies et de la plomberie, et mettre à jour les guides d'orientation connexes. Les modules de modifications proposées pourraient être adoptés par les provinces et territoires en 2020.

Dans le cadre du présent contrat, nous souhaitons conclure une entente avec les ULC visant l'élaboration de nouvelles normes ULC ou la mise à jour de normes ULC existantes pour tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes, au moyen d'un processus fondé sur le consensus établi par le Conseil canadien des normes. Ces livrables seront produits en parallèle et en harmonie avec les travaux de mise à jour des codes modèles nationaux en cours au CNRC.

Le CNRC demande, en vertu des produits livrables du présent marché, que les ULC s'acquittent des tâches ci-dessous.

**PHASE 1 : Exercice financier 2016 – Lancement du projet**

1. Élaborer un plan de travail détaillé, pour les phases 1 et 2 du projet, qui précise la date de début de ce dernier ainsi que les étapes et les dates des étapes, pour permettre le suivi du projet et la production de rapports d'avancement.
2. Planifier, préparer et organiser les réunions des neuf comités techniques responsables de la révision des normes relatives à l'impact des paramètres de changement climatique, y compris l'élaboration de matériels didactiques par les consultants en matière d'impact des changements climatiques sur les infrastructures canadiennes.
3. Collaborer avec les consultants en matière d'impact des changements climatiques sur les infrastructures à l'élaboration de matériels didactiques destinés à la formation des membres des comités en vue de la révision des normes visées.
4. Fournir au CNRC un rapport intérimaire (exercice financier 2016) détaillant les préparatifs et le matériel de présentation réalisés.

**PHASE 2 : Exercice financier 2017 – Travaux préliminaires et sélection des projets d'élaboration de normes**

5. Administrer un processus en vertu duquel les neuf comités techniques pertinents de Normes ULC évaluent l'ensemble des normes dont ils sont responsables de manière à :
  - a) valider la nécessité d'exigences nouvelles/révisées en vue de l'adaptation aux changements climatiques;
  - b) confirmer ou modifier les nouvelles normes proposées;
  - c) déterminer le niveau des efforts et des besoins en recherche requis en vue de la mise à jour des normes visées; et
  - d) établir l'ordre de priorité des travaux à effectuer pour faciliter l'élaboration d'un plan de travail détaillé.
6. Fournir au CNRC un rapport final, sur les phases 1 et 2 (exercices 2016 et 2017), indiquant les résultats des rencontres et de la correspondance avec les comités techniques, et les recommandations de ces derniers.
7. Élaborer une proposition renfermant le plan de travail, l'échéancier, les besoins en ressources et les besoins en recherche pour les phases 3 et 4 du projet, en fonction des résultats des phases 1 et 2.

**3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)**

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il est en mesure de satisfaire aux exigences suivantes :

- l'association ou l'entreprise est un organisme d'élaboration de normes accrédité par le Conseil canadien des normes;
- le fournisseur doit pouvoir obtenir l'approbation par le CCN de l'avis d'intention dans le domaine visé;
- le fournisseur possède une expérience considérable (au moins dix ans) dans la gestion et l'élaboration de codes et de normes réalisés par des comités techniques reconnus et équilibrés;

- le fournisseur peut démontrer sa capacité à interagir avec un vaste éventail d'organismes de l'industrie et de réglementation relativement à des questions techniques liées à l'adaptation aux changements climatiques; et
- le fournisseur peut démontrer qu'il travaille depuis au moins dix ans à l'élaboration de codes en collaboration avec Codes Canada du Conseil national de recherches du Canada.

#### **4. Applicabilité des accords commerciaux applicables à l'achat**

Le présent achat est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- Accord sur le commerce intérieur (ACI);
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

#### **5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance**

Les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) sont un organisme sans but lucratif d'élaboration de normes qui élabore des normes dans plusieurs domaines. Les ULC publient des normes en formats imprimé et électronique, et offre des cours de formation et des services de consultation. Les comités des ULC sont composés de représentants de l'industrie, des gouvernements et de groupes de consommateurs.

Normes ULC élabore et publie des normes et des spécifications relatives aux produits ayant une incidence sur la sécurité incendie, la sûreté et la sécurité des personnes, la prévention de la criminalité, l'efficacité énergétique, la sécurité environnementale, la sûreté des biens et des installations, la sécurité des conditions et des milieux de travail et d'autres aspects. Normes ULC est accrédité par le Conseil canadien des normes à titre d'organisme d'élaboration de normes basées sur le consensus en vertu du Système de normes nationales du Canada.

#### **6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État**

L'exception au Règlement sur les marchés de l'État invoquée pour justifier le recours à un fournisseur unique pour ce marché est celle de l'alinéa 6d), « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

#### **7. Titre de propriété intellectuelle**

La propriété intellectuelle est détenue par les Laboratoires des assureurs du Canada. Tous les travaux entrepris en vertu du présent marché le sont uniquement aux fins de l'élaboration de révisions et/ou de normes nouvelles pour mieux correspondre aux modifications des codes nationaux de construction.

#### **8. Période du contrat proposé ou date de livraison**

Le contrat proposé est d'une durée d'un an à compter de la date de début prévue du 13 mars 2017. La date d'achèvement prévue est le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **9. Estimation des coûts du contrat proposé**

La valeur du contrat est établie à une limite maximale de 181 000 \$CA (TVH non incluse).

Le CNRC se réserve le droit d'attribuer des contrats supplémentaires pour du travail similaire jusqu'au 31 mars 2020.

#### **10. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance**

John Wade  
Gestionnaire, Programme de normes  
**Normes ULC**  
171, rue Nepean, bureau 400,  
Ottawa (Ontario) K2P 0B4  
Tél. : 613-368-4426; Cell. : 613-222-1582  
Courriel : john.wade@ul.com

#### **11. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités**

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans le présent PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom est indiqué dans le présent avis, au plus tard à la date de clôture aussi précisée dans l'avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

#### **12. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités**

Les énoncés de capacités seront acceptés jusqu'à la date et l'heure de clôture suivantes : le 10 mars 2017 à 14 h 00 HNE.

#### **13. Demandes de renseignements et énoncés de capacités**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :

Agente de négociation des contrats du CNRC : Melody Ellis  
Conseil national de recherches du Canada  
Édifice M-22, 1200, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario)  
Téléphone : 613-993-4461